



# Profitez dès maintenant des subventions communales

La commune de Garnich soutient ses citoyens à travers différentes aides financières favorisant la rénovation énergétique, la construction durable, les énergies renouvelables, la mobilité douce, la solidarité sociale et l'éducation. Retrouvez ci-dessous la liste complète des subventions disponibles ainsi que leurs modalités d'attribution.

## SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

<b>A. Rénovation énergétique et économies d'énergie</b>	
	Conseil en énergie approfondi
	10% de la subv. étatique (max. 250 €)
	Isolation des murs extérieurs (int. ou ext.)
	10% de la subv. étatique (max. 1 500 €)
	Isolation toiture / dalle supérieure (zone non chauffée)
	10% de la subv. étatique (max. 1 000 €)
	Isolation dalle inférieure / murs contre sol ou zone non chauffée
	10% de la subv. étatique (max. 1 000 €)
	Remplacement fenêtres et portes-fenêtres
	25% de la subv. étatique (max. 500 €)
<b>B. Construction durable</b>	
	Construction d'un logement durable
	10% de la subv. étatique (max. 1 000 €)
<b>C. Énergies renouvelables &amp; eau de pluie</b>	
	Installation panneaux solaires photovoltaïques (max. 30kWp)
	10% de la subv. étatique (max. 750 €)
	Installation panneaux solaires thermiques
	10% de la subv. étatique (max. 750 €)
	Installation de pompes à chaleur
	10% de la subv. étatique (max. 750 €)
	Installation de chauffage central à bois (granulés, plaquettes, bûches)
	10% de la subv. étatique (max. 750 €)
	Collecte d'eau de pluie
	100% de la subv. étatique (max. 1 000 €)
<b>D. Efficacité énergétique du chauffage</b>	
	Remplacement d'un circulateur de chauffage par une pompe à haute efficacité
	50 €
<b>E. Électromobilité &amp; mobilité active</b>	
	Achat de vélos ou cycles à pédalage assisté neufs
	10% de la subv. étatique
	Achat de vélos cargo neufs
	10% de la subv. étatique

## SUBVENTION ANTI-INONDATIONS

Type	Montant accordé
	Système par batardeaux anti-inondation modulaires 200 €/mètre linéaire, max. 1 000 € par demande et par immeuble

## SUBVENTION DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ

Type	Montant accordé
	Complément à l'allocation de solidarité Démarches : aucun dossier à remplir, versement automatique en fin d'année Augmentation du montant à 50% de la somme versée par le Fonds national de solidarité

## ABROGATION DES TAXES ADMINISTRATIVES

Type de document	Ancienne taxe	Nouveau statut
	Carte d'identité, passeport, certificat de changement d'adresse 5 €	Gratuit (abrogé)

## PRIME D'ENCOURAGEMENT : ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL & SECONDAIRE

Modalités	Montant accordé
 Le formulaire dûment rempli et signé doit être remis au service scolaire de la commune. Pour les élèves de l'enseignement secondaire uniquement : Une attestation de réussite pour l'année scolaire doit obligatoirement être jointe au formulaire.	Enseignement fondamental (Garnich / Cycle 1.1 à Cycle 4.2) 100,00 € Enseignement secondaire classique et secondaire général (7 <sup>è</sup> à 1 <sup>ère</sup> ) 150,00 €

## CARTE DE TRANSPORT NIGHT CARD / NIGHT RIDER

Modalités	Tarifs
 Tous les habitants âgés de 16 ans min. peuvent s'inscrire afin de bénéficier du service de bus «Night Rider», qu'ils peuvent utiliser grâce à leur carte valable un an et de manière illimitée. Condition : Départ/Arrivée sur le territoire de la commune.	16-24 ans / GRATUIT à partir de 25 ans / 50,00 € par an



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : [www.garnich.lu](http://www.garnich.lu).

